DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): MME SYLVIA BARTHELEMY

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 25 Mars 2016

OBJET : Aide Départementale au Fonctionnement en Politique de la Ville (ADFPV) - 1ère répartition - Année 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint.

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer, au titre de 2016, dans le cadre du dispositif « Aide Départementale au Fonctionnement en Politique de la Ville », des subventions de fonctionnement pour un montant total de 212 000 €, conformément aux tableaux joints au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer, pour les bénéficiaires d'une subvention supérieure ou égale à 23 000 €, une convention conforme aux conventions- types prévues à cet effet.

Cette dépense totale de 212 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 65, fonction 71, nature 6574 du budget départemental 2016, dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité M. VERANI s'abstient

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée